

# maintenant !

■ Extraits du registre des délibérations

Conseil municipal du 26 septembre 2011

## 1 Installation d'un conseiller municipal – succession de monsieur Gilles SEGUIN

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 38
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

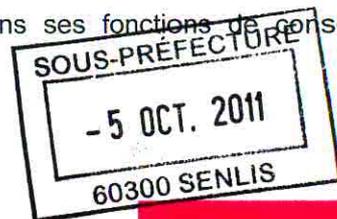
Monsieur Gilles SEGUIN, conseiller municipal de la liste « Avec Creil, pour tous » est décédé à Creil, le 12 août dernier.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à succéder à monsieur SEGUIN, élu sur la liste « Avec Creil pour Tous ».

Par conséquent, madame Sandrine LEFÈVRE est appelée à succéder à monsieur SEGUIN pour siéger au conseil municipal. Un courrier en date du 22 août 2011 lui a été adressé. Par lettre en date du 23 août 2011, madame LEFÈVRE nous a fait part de son accord.

Il vous est donc demandé d'installer madame Sandrine LEFÈVRE dans ses fonctions de conseillère municipale.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu le code électoral, notamment l'article L270,

Vu le courrier en date du 22 août 2011 adressé à madame LEFÈVRE,

Vu le courrier en date du 23 août 2011, adressé par madame LEFÈVRE,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique :** d'installer madame Sandrine LEFÈVRE dans ses fonctions de conseillère municipale pour succéder à monsieur SEGUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE